



Publié par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

N. PAGE Administrateur

PARFUMS PARFUMS

Il n'y a rien de si beau pour un présent de Noël ou du Jour de l'An qu'une belle bouteille de PARFUMS.

J'ai le plus beau lot qui n'ait pas encore été apporté à Hull.

A. HELMER Pharmacien LA GOLDIE & McCULLOCH Co. L'd GALT ONT. MANUFACTURIERS D COFFRES-FORTS.

AVIS IMPORTANT

Ceux qui désirent se procurer des peintures garanties pures, pourront s'adresser à aucun des principaux marchands, tel que :

- F. BARRETE. P. H. CHARRON. ANT. PARENT. O. CHENIER. B. CARRIERE. D. CHARRON. M. J. LAVERDURE. A. LABELLE. J. MARTEL. P. DAoust. F. LAROCHE. F. ROUDEAU, Wrightville.

Demandez la marque CARBE ROUGE.

WM. HOWE, BLOC HOWE, OTTAWA.

Encouragez les Institutions Locales

Assurez votre vie dans LA CANADIENNE

Compagnie d'Assurance sur la vie La seule Compagnie purement provinciale.

Primes hebdomadaires depuis 3 centins en montant. Enfants et adultes assurés.

AGENTS DEMANDÉS S'adresser au bureau de C. V. GAUDET Assistant Surintendant.

Au second étage du Bureau d'Enregistrement, Hull P. Q. Heures de bureau, — de 8 à 9 a. m., et de 5 à 6 p. m.

FORTIN ET GRAVELLÉ

MANUFACTURIERS DE JHAUX Hull Qué

Cette chaux, au dire des entrepreneurs, est la meilleure qui soit fabriquée au Canada.

J. N. Fortin, J. E. Gravelle

CONSEIL DE VILLE DE HULL

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT D'OTTAWA.

SEANCE DU 26 MARS 1897

UNE ASSEMBLÉE régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité à sept heures et demie du soir.

- 1. Proposé par l'échevin Farley, secondé par l'échevin Laurin : Que les comptes et communications qui viennent d'être lus soient déferés à leurs comités respectifs. Adopté. 2. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Poirier : Que les hôteliers soient avertis que la somme requise pour les licences, devra être déposée entre les mains du Trésorier de la cité, le ou avant le 30 du mois d'avril prochain, pour que ce conseil s'occupe d'accorder telles licences. Adopté. 3. Proposé par l'échevin Poirier, secondé par l'échevin Raymond : Que le nom de M. Onézime Tremblay soit porté au rôle d'évaluation au lieu et place de M. Bazile Bédard, rue Wall. Adopté. 4. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Poirier : Que MM. Moise Trudel, D. C. Simon et Geo. J. Marston soient nommés évaluateurs de la cité pour le terme courant, et que ces Messieurs soient avertis de leur nomination immédiatement. Adopté. Le conseil s'ajourne.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT D'OTTAWA.

SEANCE DU 5 AVRIL 1897

UNE ASSEMBLÉE régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi le cinquième jour d'avril mil huit cent quatre vingt dix sept, à laquelle assemblée sont présents : — Son Honneur le Maire W. F. Scott au fauteuil et les échevins Caron, Richer, Helmer, Farley, Laurin, Ste Marie, Fortin, Poirier, Raymond, Reinhardt et Dupuis formant quorum du dit conseil.

- 1. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Farley : Que les minutes du 1er mars dernier qui viennent d'être lues soient approuvées. Adopté. 2. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Dupuis : Que les comptes et communications qui viennent d'être lues soient déferés à leurs comités respectifs, à l'exception de la lettre de M. H. Aylen. Adopté. Les rapports suivants sont soumis.

LE 91ème RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull. Votre Comité des Finances dûment assemblé au bureau de votre Greffier, vendredi le 2ème jour d'avril 1897, sous la présidence de l'échevin Richer, président au fauteuil et les échevins Helmer, Fortin et Ste Marie, prie de faire rapport qu'il a examiné les comptes et les communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants :

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes items like 'La paie liste de la Corporation', 'M. Normand', 'Le Spectateur', etc.

Ayant considéré la lettre de la Banque Jacques Cartier, votre Comité recommande que le compte de banque de cette corporation soit transféré à la dite banque.

Tout en reconnaissant la manière très satisfaisante avec laquelle la Banque Nationale a négocié avec cette cité, votre comité est d'opinion que le conseil devrait donner tout l'encouragement possible à une institution locale.

(Signé) D. RICHER, Président, J. N. FORTIN, JOSEPH STE MARIE, R. A. HELMER, J. REINHARDT,

- 3. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Fortin :

THE 91st REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE

To the Corporation of the City of Hull.

Your Fire and Water Committee duly assembled at the office of your Clerk on Friday the 19th day of March 1897 and represented by alderman Farley, Chairman in the Chair and aldermen Poirier, Dupuis, Richer and Raymond, beg to submit herewith a letter received from the Hull Electric Co., and request permission to enter into the following agreement :

The Hull Electric Co., shall erect and maintain a line of poles on Boul street. The city shall have the use of the upper portion of this line of poles for fire alarm purposes. Said poles shall be of suitable length to permit the use of said upper portion for fire alarm purposes without interference by induction or other causes from the Hull Electric Co.'s wires.

(Signed) R. W. FARLEY, Chairman, C. POIRIER, D. RICHER, L. RAYMOND,

4. Proposé par l'échevin Farley, secondé par l'échevin Richer : Que le 91ème Rapport du Comité du Feu et de l'Eau soit adopté. POUR : — Les échevins Caron, Richer, Farley, Poirier, Raymond et Reinhardt — 6. CONTRE : — Les échevins Helmer, Laurin, Ste Marie, Fortin et Dupuis — 5. L'échevin Fortin donne avis qu'à la prochaine assemblée il proposera la reconsidération de cette résolution.

LE 92ème RAPPORT DU COMITE DU FEU ET DE L'EAU

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité du Feu et de l'Eau dûment assemblé au bureau de votre greffier, vendredi le 2ème jour d'avril 1897 sous la présidence de l'échevin Farley président au fauteuil et les échevins Poirier, Dupuis, Laurin et Richer prie de faire rapport qu'il a examiné les comptes et les communications qui lui ont été soumis et recommande le paiement des suivants :

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes items like 'La Paie liste de l'Aqueduc', 'le Chef Genest', 'Jos. Lemieux', etc.

Votre Comité recommande que les demandes de MM. Ovide Chénier et de G. Desjardins soient accordées aussi longtemps que les lois mentionnés dans leurs pétitions seront occupés par une seule famille.

Que l'application de M. Cyrille Chénier soit accordée, mais que ces travaux soient faits à la journée par les hommes de M. Normand sous la surveillance de M. Genest.

Que M. P. D. Chéné soit accordé \$6.25 de réduction sur son eau d'embouteilleur.

(Signé) R. W. FARLEY, Président, D. RICHER, X. LAURIN, C. POIRIER, L. RAYMOND, H. DUPUIS,

- 5. Proposé par l'échevin Farley, secondé par l'échevin Laurin : Que le 92ème Rapport du Comité du Feu et de l'Eau, soit adopté. Adopté.

LE 7ème RAPPORT DU COMITÉ DE SANTÉ

A la Corporation de la cité de Hull.

Votre Comité de Santé dûment assemblé au Bureau de votre Greffier, vendredi le 2ème jour d'avril 1897 sous la présidence de l'échevin Helmer, président au fauteuil et les échevins Ste Marie, Fortin et Caron prie de faire rapport qu'il a examiné les soumissions pour les vidanges de la ville et a accepté

(Suite sur la troisième page)

BRYSON GRAHAM & CO



AVEC QUELQUES PIASTRES

Vous pourrez vous habiller tout aussi bien que le plus riche. Nos hardes faites sont aussi fortes, aussi bonnes, autant à la mode que n'importe quel habillement sur commande et cependant ça vous coûtera moins que la moitié du prix.

NOUVEAUX Habillements de printemps — Bon habillement en Tweed (Sack Coat).....\$3.50

NOUVEAUX Habillements de Printemps — Bel habillement en serge croisée (Sack Coat).....\$7.50

NOUVEAUX Habillements de Printemps — En bleu marin tout laine (Sack coat).....\$7.00

NOUVEAUX Habillements de Printemps — En serge Vénitienne (Morning coat).....\$10.00

PANTALONS — Pour remplacer ceux de vos Habillements presque usés, à des prix si bas que vous serez forcé d'acheter aisément.

Bryson, Graham & Co.

COIN DES RUES..... Sparks et O'Conner, Ottawa

Grsines de jardin de Field Hower

DEMEGEMENT

Mlle A. REMILLARD, modiste bien connue à Hull, désire annoncer à ses nombreuses pratiques et au public en général de Hull et des environs qu'elle a transporté son stock de modes pour chapeaux de dames et demoiselles du magasin de M. D. A. Décosse, au No 62, rue Principale, block Monk.

Le stock a été augmenté de garnitures, rubans, plumes, formes, aigrettes, etc., etc.

Chapeaux garnis et non garnis. Une visite est sollicitée.

Mlle A. REMILLARD, MODISTE No 62 rue Principale, Block Monk

RICHELIEU HOTEL

M. J. B. Ducher, propriétaire de l'hôtel Richelieu, Montréal, remercie le public voyageur du patronage qu'il lui a donné jusqu'à présent et espère qu'il continuera de l'accueillir comme jadis le passé.

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

Envoyez un timbre pour notre "Guide des Inventeurs." Nous obtenons plus de patentes pour les inventeurs que tous les autres ingénieurs ensemble, et nous faisons une spécialité des applications, que les autres agents n'ont pas réussi à obtenir. Par la page MARION & MARION, EXPERTS, No. 185 rue St. Jacques, Montréal, Tel. 2306.

"LE SPECTATEUR"

Journal bi-hebdomadaire.
Publié par la Société de Publications
Conservatrice de Montréal.

ABONNEMENT
et Ottawa: Un an \$2 00
Six mois 1 00
Trois mois 50 cts.
Six mois 2 00
Trois mois 1 00

ANNONCES—Mesure Nompereil
Première insertion 10 cts. la ligne
insertions subséquentes 5 cts. la ligne
Une fois la semaine 20 cts. la ligne

N. PAGÉ,
Administrateur.

BUREAUX et ATELIERS,
No 154 RUE PRINCIPALE,
HULL QUE.

MARDI 20 AVRIL 1897

LES DEVOIRS DU PARTI CONSERVATEUR.

Nous empruntons du Nord l'excellent article signé Collaborateur, que nos lecteurs liront avec plaisir.

Le parti conservateur est le seul qui soit fort, uni, prêt à combattre en toute légitime occurrence pour la défense de nos droits. Nous l'affirmons sans crainte: hors de cet élément il n'existe pas d'opinion solide, fixe, sur laquelle on puisse s'appuyer quand il s'agit de faire triompher les intérêts vitaux de nos concitoyens.

Nous faisons ces observations au nom du parti conservateur, qui croit que l'heure est venue de parler et d'agir avec énergie dans la question du moment.

La liberté catholique est menacée par l'intervention civile dans la prédication et l'administration des sacrements. La hiérarchie religieuse est bafouée au nom de la loi; l'on affiche le mépris le plus absolu des droits de l'Eglise, l'ignorance la dispute aux tentatives les plus monstrueuses.

Le doute n'est plus permis: l'école radicale est déterminée à anéantir l'influence du clergé qui lui est hostile, parce que le clergé est le défenseur naturel de la morale publique, de l'ordre et des principes d'autorité.

Nous savons, par expérience, de quoi sont capables les ennemis du clergé. Nous les avons vus à l'œuvre!

Eh bien, nous croyons qu'il est du devoir impérieux du parti conservateur de prendre position avec fermeté en faveur des droits de la hiérarchie catholique. Il faut l'avouer: nous sommes en retard, pour ne pas dire plus. Nous avons laissé faire, le mal a augmenté, l'audace du libéralisme s'est accrue dans de dangereuses proportions.

Le parti conservateur s'est, de tout temps, proclamé le défenseur de la liberté des catholiques. Il faut avoir le courage et la fermeté nécessaires pour accomplir le grand acte de justice que nous réclamons, appuyés sur les traités qui nous garantissent la pleine justice de nos droits religieux.

Si notre parti craint la glorieuse responsabilité de protéger le culte catholique, il est indigne du pouvoir.

Pour nous, Canadiens français, la question des droits du clergé est la première en importance. C'est au clergé que nous sommes redevables de la force que nous avons acquise, et de la conservation de notre autonomie. Abandonnés de la noblesse et des chefs de la colonie, après la cession du pays à l'Angleterre, le clergé seul nous resta pour nous guider dans notre enfance nationale, nous instruire, nous encourager, nous aider dans les jours d'épreuves qui ne nous ont pas manqué.

A la tête de la colonisation, à la tête de l'instruction, à la tête des entreprises les plus propres à promouvoir notre développement, à la tête des luttes pour la conquête de nos institutions, le clergé fut le fondateur, le père de la nation canadienne française. Groupés autour de nos clochers, nous avons progressé, grandi, nous sommes devenus assez forts pour regarder sans frayeur l'avenir, si nous ne démoussions pas les fondations qui soutiennent l'édifice que nous avons élevé au prix de tant de sacrifices et de labeurs.

Pour quiconque connaît notre peuple il est incontestable que le clergé est la base de son existence, et que cette base est aussi nécessaire aujourd'hui qu'il y

a un siècle. Entourés de races étrangères et puissantes, nous avons besoin d'unité, de direction, de cette entente inévitable que seule peut donner la communauté des croyances. Et cette entente, sous la direction du clergé, doit nous servir pourtant, spécialement dans les affaires publiques. Séparez le peuple du clergé: que le clergé cesse d'élever l'opinion, de lui tracer la voie: en moins de dix ans nous ne comptons pour rien sur ce continent, nous serons la proie des nationalités, plus riches et plus nombreuses que la nôtre.

Ah! nous ne comprenons pas l'aveuglement d'un certain nombre de nos compatriotes, qui refusent d'ouvrir les yeux sur l'avenir qui préparait à leur race, en voulant empêcher le clergé d'instruire notre population sur ses devoirs politiques!

Mais si le clergé n'instruit pas le peuple qui donc l'instruira? Qui pourrait l'instruire d'une manière aussi saine, aussi morale et aussi désintéressée?

Permettre au clergé de s'isoler de notre vie nationale serait une irréparable erreur. Travailler à l'exclusion est une ingratitude et un crime.

Nous avons certainement le droit de demander aux libéraux ce qu'ils entendent dire lorsqu'ils veulent protéger nos libertés civiles contre les menées du clergé. N'ont-ils pas toujours vu le clergé nous guider dans la conquête de nos droits et n'est-ce pas au clergé que nous devons d'avoir eu les hommes qui nous ont obtenu ces libertés civiles, libertés qui ne trouvent pas de meilleur défenseur que le clergé lui-même!

Véritablement, il faut être ignorant ou pervers pour venir aujourd'hui enseigner au peuple à secouer le joug du clergé et proclamer que l'instruction qui nous a été donnée par le passé a été une cause d'infériorité pour nous de la province de Québec. Cependant, c'est la prétention des libéraux, de l'hon. M. Tarte comme des vœux.

COLLABORATEUR.

CORRESPONDANCE

M. BOURASSA

M. le rédacteur du SPECTATEUR,
M. Bourassa, M. P., pour Labelle, aime à faire parler de lui. Voici ce que dernièrement encore, il a cru bon de faire pour se distinguer dans le genre népotisme en nommant comme maître de poste à Papineauville, un M. Hudon agent d'assurance et son cousin germain, sous prétexte qu'il n'y avait pas assez de gens intelligents en cet endroit pour tenir un bureau de poste.

Cependant tout le monde connaît les MM. Kearny et Lauzon, marchands des plus intelligents et des mieux cotés de Papineauville. Ces Messieurs sont cependant ignorés pour créer une position à nous cousins.

Une autre jolie manière de se débarrasser de ses électeurs qui vont lui faire visite à la Chambre pendant la session c'est de leur faire dire, par le messager qu'il est absent et que l'on ne sait quand il sera de retour.

Lorsque tous les autres députés sont à la disposition de leurs amis, M. Bourassa se sauve, de peur de faire quelques petites dépenses ou de rendre un léger service.

Nous croyons que les électeurs se souviendront de tout cela à la prochaine élection.

VERITAS.

St André Avellin
N. B.—Où réside M. Bourassa à Ottawa?

Les candidats conservateurs dans le district de Montréal, seront:

Division Ste Marie, M. Martineau.
Division St Jacques, M. Augé.
Division St Louis, M. Parizeau.
Division St Laurent, l'hon. M. Atwater.
Division St Antoine, l'hon. M. Hall.
Division Ste Anne, M. l'écl. vin Connaughton.
Jacques Cartier, M. Gohier.
Hochelaga, M. Fêchervin Laporte.
Laval, l'hon. M. Leblanc.
Chambly, M. Morin.
Laprairie, M. Doyon.

IL FAUT ESSAYER CELUI LA

Votre rhume persiste, dites vous, malgré les remèdes nombreux que vous avez essayés. Prenez du BAUME RHUMAL; celui là vous guérira rapidement. Seulement 25c les 16 doses.

LA LUTTE DANS LE COMTE D'OTTAWA

M. C. B. Major, avocat, choisi mardi dernier, candidat libéral pour le comté d'Ottawa a définitivement accepté la candidature.

Nous publions la lettre parue dans les journaux d'Ottawa:

AUX ÉLECTEURS DU COMTE D'OTTAWA
Messieurs,

Vu la spontanéité avec laquelle les libéraux m'ont, à la convention du 12 avril courant, choisi comme candidat pour le comté d'Ottawa, je crois de mon devoir d'accepter.

Par les présentes j'accepte cette candidature, comptant sur votre aide dévouée et vos votes pour le succès de la lutte.

J'in vite tous les amis à se mettre à l'œuvre immédiatement.

J'ai bien l'honneur d'être, messieurs, Votre très humble et obéissant serviteur
C. B. MAJOR.

Hull, 17 avril 1897.

M. Major est très populaire dans le comté et compte un grand nombre d'amis parmi les conservateurs indépendants.

La lutte sera chaudement contestée.

LA CONVENTION CONSERVATRICE

La convention conservatrice a eu lieu hier à l'hôtel de ville de Hull. M. Hector Chauvin, avocat de Montebello a été choisi comme candidat pour la prochaine élection provinciale. Il n'a pas encore accepté et ne donnera sa réponse que jeudi.

Les délégués présents étaient: MM. N. Tétreau, M. P. P.; Thomas O'Leary, G. Gagnon, Thurso; D. McGilvry, Lochaber; J. Biehler, Adam Brown, Mulgrave; Maire Ritchie, J. C. Rainboth, D. J. Mullarkey, Thomas Sims, J. L. Dumouchel, A. G. Beaudry, Aylmer; Gilbert Perreault, Archie McLean, Joseph Lusk, Joseph Smith, Isaac Lusk, Eardley; William Allen, Albert Routliffe, D. Allen, John Curry; R. Redmore, James Bailey, Hull Sud; William Thompson, James McGoey, H. Church, Hull Ouest; Robert Kerr, John Prudhomme, Hull Est; Damase Lafortune, W. Smith, L. Lorrain, Pointe Gatineau; J. B. York, Wakefield; George Hardy, Masham; Henry Laferty, East Templeton; John Lorrain, West Templeton; H. Bertrand, L'Ange Gardien; J. L. Parker, Buckingham; James Smith, Buckingham township; H. Charlebois, Papineauville; Hector Chauvin, Montebello; Maire Scott, Dr Oumet, J. M. McDougall, J. Gravel, W. J. Cuzner, G. A. Brooker, F. Mansour, N. Brisebois, L. Marion, G. C. Wright, F. A. Labelle, P. T. Desjardins, M. D. Clairoux, J. B. Larose, W. Leamy, E. Carrière

UNE SURPRISE AU CONSEIL

Le conseil municipal de Hull n'a pas été peu surpris de recevoir des offres pour l'achat de ses obligations, bien plus avantageuses qu'il ne l'avait espéré. La Banque Nationale a offert 107.9 pour \$73,000.

La Banque de commerce a fait la même offre, qui équivaut à un intérêt de 3 1/2 pour cent. Les autres soumissions étaient:

A. McFee & Co., Montréal, 103.76.
E. E. Gault & Co., Montréal, 103.28.
Banque Jacques Cartier, 101.5.
Standard Life Assurance Company, par l'entremise de M. A. Champagne, 103.1.
City and District Savings Bank, 102.6.
H. O'Hara, 103.04.
Banque Nationale, 107.9.
Hanson Bros., Montréal, 104.76.
Robert & Co., Québec, 103.1-16.
Montréal Insurance Company, 103.
Henry Ayles, 100.5.
Meldrum Bros., Toronto en bloc, \$78,013.
Stinson & Co., Toronto en bloc, \$77,001.

Si ça été une surprise pour le conseil, elle l'a été encore bien plus grande pour la population. L'on est à se demander pourquoi le conseil n'a-t-il pas agi de la même manière l'année dernière lors de la vente des débetures, comme il l'a fait dans le présent cas.

La corporation a fait un gain cette année de plus de \$5000, tandis que l'année dernière, l'on peut avoir perdu près de \$15,000.

Au moment où nous mettons sous presse, nous avons la douleur d'annoncer à nos lecteurs la mort de Dame Marie Lalonde, épouse de M. Emmanuel Dorion, de la rue Langevin, arrivée à une heure cette après-midi, à l'âge de 71 ans. Nos condoléances à la famille.

CONSEIL DE COMTÉ.

Election du Préfet

Mercredi dernier, le 14 courant, a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Hull à 10 heures de l'avant midi, une assemblée des maires du comté de Wright, convoqué par M. le Dr Ls. Duhamel, régistrateur, en vertu de l'acte 257 et autres du code municipal, étant la première session spéciale du conseil municipal du comté de Wright, nouvellement créé par acte du Parlement Provincial, 60 Victoria ch. 15, pour procéder à l'élection du préfet.

Après avoir expliqué le but de l'assemblée, sur motion de M. Murtagh, maire de Hull Ouest, secondé par M. D. Lafortune, maire de la Pointe Gatineau, M. Joshua Ellard, maire du township de Wright, fut réélu préfet à l'unanimité.

Le conseil de comté se compose de 21 municipautés, sur ce nombre 16 étaient représentées, comme suit:

Joshua Ellard, maire de Wright; D. Lafortune, maire de la Pte Gatineau; B. Sage, maire de Hincks; P. Murtagh, maire de Hull Ouest; R. H. Conroy, maire de Hull Sud; T. A. Stevenson, maire de Wakefield; A. Pritchard, maire de Aylwin; H. Charbonneau, maire de Bouchette; A. Thérien, maire de Northfield; J. Miller, maire de Kensington; J. Nesbitt, maire de Masham; J. Murpay, maire de Templeton Ouest; F. Campeau, maire de Templeton Est; R. Kerr, maire de Hull Est; A. McLean, maire de Eardley; E. McSheffrey, maire de Low.

Une poursuite intentée par MM. Rochon et Champagne pour le compte du maire T. Bonhomme de Papineauville, pour frais de voyage à Québec en décembre dernier, au montant de \$26, est réglée.

Une lettre de M. A. Power, au nom du Département de la Milice d'Ottawa est déposée sur la table. Voici la teneur de cette lettre:

Ottawa, 13 avril 1897

J'ai reçu instruction du Département de la Milice de prendre les procédures nécessaires pour collecter de la corporation du comté d'Ottawa, la somme de \$1688.32, montant des frais encourus pour appeler la milice afin de venir en aide au pouvoir civil, lorsque les troubles ont eu lieu dans le township de Low en novembre 1895. Je regrette cependant de vous dire que vous aurez à m'envoyer un chèque pour le montant dû ou faire tel autre arrangement pour cette réclamation à une date rapprochée. J'ai à ajouter qu'à moins d'un règlement immédiat, des procédures légales seront prises pour payer la dite réclamation, bien que la Couronne soit peinée si elle faisait encourir à la municipalité des dépenses pour frais.

S'il vous plaît, accusez réception de cette lettre.

Votre obéissant serviteur,
A. POWER.

M. N. E. Cormier, secrétaire de la Société d'Agriculture du haut du comté, donne lecture d'une lettre du Département de l'Agriculture, de Québec.

Ne pouvant délibérer sur ses sujets, le conseil s'ajourne sine die à la séance spéciale qui aura lieu la semaine prochaine.

NOUVELLES DE MASSON

M. le Régistrateur du comté de Labelle, a fixé à jeudi, le 21 courant l'Assemblée des maires pour procéder à l'élection du préfet.

Les contribuables de Masson devaient, il nous semble juste, connaître aujourd'hui leurs véritables amis, et faire un choix judicieux entre ses cabaleurs, qui vont de porte en porte cabaler de la manière la plus honteuse, décriant et méprisant ouvertement leurs adversaires honnêtes et sincères qui ont tant travaillé à la prospérité du village.

Les cabaleurs dans la prochaine lutte municipale sont loin de s'attirer la confiance du peuple et le respect dû à leurs amis.

Nous mettons les contribuables en garde contre ces cabaleurs menteurs et effrontés qui ne cessent de mépriser ceux qui ont à cœur l'intérêt général du public.

Il y a des gens peu soucieux de leur parole d'honneur et qui change à chaque fois que le vent tourne, et dire qu'il y en a de cette trempe qui veulent briguer les suffrages des électeurs à la prochaine lutte municipale.

Un cheval attelé à un lourd camion est tombé en bas de la voie élevée la semaine dernière dans la cour à bois de M. McLaren. Il a fallu défaire une clôture pour arracher le cheval blessé.

Madame Lapointe du Bassin, s'est coupé accidentellement un doigt d'un coup de hache. Le Dr G. B. Fairbault l'a sous ses soins.

V. RIDIQUE.

La femme d'un cultivateur

Fait le récit de sa longue maladie et de sa guérison

Les médecins ne pouvaient lui donner aucun soulagement et il fallait avoir recours continuellement à la morphine.—Elle devint si faible qu'elle pouvait à peine vaquer aux soins du ménage.

Du Beaver, Napanee:

M. et Mme Robt. Stone, demeurant dans le canton d'Ernestown depuis environ trois ans et jouissent de l'estime de tous leurs voisins

Avant de venir demeurer ici, les époux Stone demeurèrent pendant six ans à Glenwood Springs, et c'est pendant leur séjour en cet endroit que Madame Stone fut atteinte d'une maladie qui la fit beaucoup souffrir pendant des années. A un reporter qui alla l'interviewer dernièrement, elle fit le récit suivant: "Peu de temps après que nous allâmes demeurer au Colorado, je tombai malade. Dès le début, j'avais une douleur à l'estomac pendant deux ou trois semaines consécutives. Plus tard cette douleur devint tellement violente qu'elle me faisait souvent pousser des cris. Un médecin fut mandé, mais il ne réussissait à me donner du soulagement qu'en m'injectant de la morphine dans le bras: après cette injection la douleur disparaissait graduellement.



Le remède qu'on me donna, cependant, n'eût pas le moindre effet et le médecin parut être grandement perplexé et par la suite eut continuellement recours aux injections de morphine, lorsque les attaques se produisaient. Ces attaques se renouvelèrent par intervalles jusqu'à notre retour au Canada alors qu'elles augmentèrent en fréquence et en intensité. Le résultat fut que je devins très faible et tout mon système parut être détruit. Mon teint prit une nuance jaunâtre et je n'avais que peu ou pas d'appétit. Plus tard je fus sujette à des évanouissements, précédés d'attaques d'étourdissements. Je devins tout à fait incapable de résister à la fatigue et ne pouvais exécuter mes travaux de ménage qu'avec les plus grandes difficultés. Un médecin que je fis appeler me traita quelque temps sans me faire aucun bien en aucune façon. Il me donna ensuite ce que je sais maintenant être les Pilules Roses du Dr Williams et après que j'en eus pris deux boîtes, je me sentis quelque peu mieux. J'achetai alors les pilules moi-même et continuai le traitement. Je constatai que la douleur diminuait graduellement.

Je pouvais respirer et dormir la nuit ce qui m'était auparavant presque impossible. Je continuai pendant plusieurs mois à faire usage des Pilules Roses du Dr Williams et le résultat est qu'elles ont opéré une guérison complète et que je jouis maintenant de la meilleure santé du monde. Je puis vous assurer que c'est un grand soulagement d'être débarrassée d'une maladie qui, pendant tant d'années, m'a rendu la vie misérable et je dois remercier les Pilules Roses du Dr Williams d'avoir rénéssi là où les médecins avaient échoué.

Les Pilules Roses du Dr Williams agissent directement sur le sang et les nerfs, les remettent à neuf et chassent ainsi les maladies du système. Il n'y a aucune maladie due à l'une ou l'autre de ces causes que les Pilules Roses ne peuvent guérir, et dans des centaines de cas, ils ont rendu les malades à la santé après que tous les autres remèdes eussent échoué. Demandez les Pilules Roses du Dr Williams et n'acceptez rien autre chose. Les véritables sont mises dans des boîtes dont l'enveloppe porte la marque de commerce entière: "Pilules Roses du Dr Williams pour les personnes pâles." On peut se les

procurer chez tous les marchands détaillants ou elles sont envoyées franco sur réception de 50 cts pour une boîte ou de \$2.50 pour 6 boîtes, en s'adressant à la Dr Williams' Medicine Co., Brockville Ont.

LE REGLEMENT

Plus les événements se précipitent, plus il est absolument certain que le règlement Laurier Greenway est con-damné à Rome. Le Délégué doit essayer d'obtenir un compromis plus acceptable. Tel est l'unique objet de sa mission au Canada.

TRENTE ANS ou La VIE d'un JOUEUR

A la demande générale du public d'Ottawa et de Hull, l'on répétera le magnifique drame ci haut mentionné à la salle du Grand Opera, Ottawa, mardi le 27 avril.

BROMA

M. Alf. Lachapelle de Montréal, guéri d'anémie

PAR CE PUISSANT TONIQUE

Le BROMA est un tonique reconstituant qui donne force, vigueur et santé. Les personnes pâles, faibles, anémiques devraient en faire usage sans plus retarder. C'est le seul remède qui peut les guérir pour toujours, inutile d'en chercher d'autre. Le BROMA a un effet merveilleux dans la dépression nerveuse, tuberculeuse, consommation et dyspepsie. Le BROMA relève le courage de ceux qui sont abattus; rend la joie et le bonheur et la joie à ceux qui l'ont perdue.

M. Alf. Lachapelle de Montreal nous écrit, exprimant sa reconnaissance pour ce que le BROMA a fait pour lui.

"Mon système était tout dérangé, je ne pouvais plus rien faire. Je souffrais d'anémie, mon sang et mes nerfs ne valaient que peu de chose. J'avais consulté plusieurs médecins, suivi plus d'un régime. Mon état ne s'améliorait pas vite. Je compris qu'il me fallait voir ailleurs.

Le BROMA était justement annoncé dans mon journal. J'eus confiance que ce remède me soulagerait. J'envisageai m'en chercher une bouteille. Lorsque j'en eus pris la moitié je vis avec un bien grand plaisir mon mal disparaître. La faiblesse que j'avais éprouvée jusque là me quittait pour faire place à mes forces qui revenaient. Je sentais qu'un sang nouveau vivifiait tout mon être.

Je repris mon ouvrage avec joie et contentement; j'étais radicalement guéri de l'anémie dont je souffrais depuis longtemps. Je ne puis trop faire d'éloges du BROMA qui m'a sauvé la vie et ramené à la santé.

En vente partout.

Dans l'affaire de

PATRICK McMAHON

du village de Chapeau,
(Insolvable)

DES Soumissions Cachetées marquées « Soumissions Re P. McMahon » seront reçues par le soussigné au bureau de A. P. MUTHMORE, 162 rue Sparks, Ottawa, jusqu'à jeudi midi, 29 avril 1897, pour l'achat de l'actif du failli, consistant dans les effets suivants:

1o Effets de commerce en marchandises sèches, épicerie, ferronneries, médecines patentées, poteries, etc. \$ 831,90

2o Livre de dettes et billets recevables. 1059.58

3o Les titres et intérêts du failli dans les dits meubles suivants savoir:

1 lot de village dans le village de Chapeau, avec un magasin dessus érigé et 1 lot de village dans le village de Chichester avec une maison dessus érigée. L'acheteur, en outre du prix d'achat, sera responsable du paiement de toute réclamation hypothécaire ou autre droit réel qui affecteront ces propriétés.

Les soumissions devront être à tant dans la piastre sur le montant selon l'inventaire fait et la liste des dettes et pour le tout EN BLOC ou séparément pour chaque lot. On ne s'engage pas à accepter la plus haute ou toute autre soumission. Termes: comptant sur livraison. Un dépôt de 10 pour 100 devra accompagner telle soumission, laquelle somme sera fournie au profit de la succession du failli si le soumissionnaire accepté fait défaut de compléter son achat.

Un inventaire et liste des dettes et autres conditions pourront être vues au bureau du soussigné, 181 rue St Jacques, Montréal, ou au bureau de A. P. Mutchmore, 162, rue Spark, Ottawa

JOHN HYDE,

Montréal, 19 avril 1897. Curateur

Wanted - A person to take charge of the business of the Ottawa and Hull branch of the Dr. Williams' Pink Pills for Pale People. The person must be a native of Canada and have a good knowledge of the English language. The salary will be \$100 per month. Apply to the Curator, Ottawa, Ontario.

A. Couture

Horloger et Bijoutier
RUE PRINCIPALE,
HULL

Le seul endroit où l'on peut se procurer des bijoux de toutes espèces à des prix qui défient toute compétition.

Venant d'arriver, un lot considérable de montres pour dames et messieurs et bijouteries les plus nouvelles.

REPARATIONS.....
Une spécialité. à court DELAI.....

Alphonse COUTURE
HORLOGER ET BIJOUTIER.

No. 96 Rue Principale, Hull

LA LUMIERE ELECTRIQUE AU PALAIS DE JUSTICE

Nous avons eu le plaisir de visiter en compagnie de plusieurs membres du Barreau, de MM. les Sheriffs et Prototaire conjoints de Hull, le nouveau système d'éclairage à l'électricité récemment posé dans l'enceinte du Palais par M. Mack de Repentigny, l'agent électrique de la Compagnie Electrique d'Ottawa. Vraiment, nous ne saurions trop féliciter M. de Repentigny sur son œuvre si bien réussie. Le contrat qu'il avait entrepris était très difficile à remplir vu qu'il fallait défaire et refaire les enduits afin d'y passer les courants d'électricité. Cependant l'ouvrier a eu la main assez délicate pour que l'œil le plus exercé ne puisse s'apercevoir que les enduits aient été dérangés.

Nous avons surtout admiré le cadétre labré magnifique de la puissance de 75 chandeliers qui orne l'entrée du vestibule en même temps qu'il est d'une utilité incontestable.

Le luminaire est maintenant parfait dans le Palais de Justice de Hull. C'est une grande amélioration dont nous devons féliciter le gouvernement Flynn et M. de Repentigny.

LES MARCHÉS DE PAQUES.

Messieurs les bouchers de Hull se sont surpassés cette année. Partout des fleurs, des banderolles, des oriflammes et des états rivalisant de beauté et de riches produits de la ferme, tels que boeuf, lard, veaux, agneaux, etc., tous plus gras les uns que les autres.

Nous avons surtout remarqué les états de M. Moise Trudel, le doyen des bouchers, croyons-nous, qui est reconnu comme un homme de progrès, non seulement dans sa ligne, mais surtout en matière d'éducation; car commissaire d'école, il n'a rien négligé pour l'avancement de l'instruction primaire.

Puis M. Groulx, un vétéran que nous sommes heureux de voir réparer sur le marché, son étal était magnifique.

Inutile de dire que M. Zéphirin Simard ne s'était pas laissé surpasser et que son approvisionnement était des plus complets. C'est le même M. Simard qui a récemment fait construire un réfrigérateur sur le système le plus moderne.

M. Bernard Simard, tout aussi bon boucher qu'il est bon tribun dans son parti politique, rivalisait avec son frère. Il avait un choix de viande superbe.

MM. Brault, Bourgeois, Villemaire, bien que plus éloignés du centre, n'en avaient pas moins fait tous leurs efforts pour être dignes de leurs confrères des rues Principale et Alma, et du marché public.

En somme, les marchés de Pâques ont été un succès complet à Hull.

SOUFFREZ-VOUS

de maladie du Foie ou des Rognons, maux de tête, constipation, dyspepsie etc. Prenez le SIROP VEGETAL et les PILULES VIEL, ces deux préparations vous guériront sans retour.

En vente partout.

(Suite de la première page)

celle de M. James Renaud avec qui un contrat devra être passé et vous est soumis, avec ce rapport afin que le Maire soit autorisé à le signer.
Votre Comité recommande à votre conseil que le chef de Police soit requis de fournir un homme pour faire le service d'inspection immédiatement.

Dans l'affaire de M. D. Chéné, votre Comité a donné ordre au Dr Beaudin d'examiner les lieux dont ce plaint M. Chéné, et d'en faire rapport.

(Signé) R. A. HELMER, Président,
JOS. STE-MARIE,
THOMAS CARON,
J. N. FORTIN,

6 Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Fortin :

Que le 7ème rapport du comité de Santé soit adopté.

Adopté.

7 Proposé par l'échevin Farley, secondé par l'échevin Helmer :

Que le comité des Règlements soit autorisé à réviser un Règlement pour régler l'érection des poteaux dans les rues de cette cité, soit pour l'électricité ou pour d'autres fins et pour obliger les parties, érigeants ces poteaux, de les peindre.

Adopté.

8 Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Richer :

Que les échevins Farley, Fortin, Poirier et Richer, soient un comité spécial, pour continuer les améliorations du carré de la rue Principale, telles que décidé en octobre dernier.

Adopté.

9 Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Laurin :

Que ce conseil se forme en comité général afin d'examiner et corriger la liste électorale pour la Législature de Québec, avec le pro-maire au fauteuil.

Adopté.

La dite liste est examinée et révisée.

10 Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Dupuis :

Que ce comité lève séance, rapporte progrès, que Son Honneur le Maire reprenne son siège, et que ce conseil procède aux affaires.

Adopté.

11 Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Poirier :

Que les noms des applicants pour être mis sur la liste électorale de Québec, soient mis sur la dite liste, ainsi que les noms de Paul Desjardins, Frs Laframboise, Adéard Jarry, Josephat Jarry, Charles Sansfaçon fils, Geo. Desjardins, Wm. H. Hurdman et Robert Hurdman, et, que telle qu'amendée, la dite liste, soit, et est, par la présente, déclarée révisée, par ce conseil.

Adopté.

12 Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Farley :

Que ce conseil ajourne à vendredi prochain, le 9 courant.

Adopté.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT D'OTTAWA

SEANCE DU 9 AVRIL, 1897

UNE assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull tenue à l'hôtel de ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, vendredi, le neuvième jour d'avril, mil huit cent quatre vingt dix sept, à laquelle sont présents : Son Honneur le Maire W. F. Scott au fauteuil et les échevins Caron, Richer, Helmer, Farley, Ste Marie, Fortin, Dupuis, Falardeau, Poirier, Raymond et Reinhardt formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Farley :

Que les communications qui viennent d'être lues soient déferés à leurs comités respectifs, à l'exception de la lettre de M. Rochon de la notification par la Compagnie Electrique d'Ottawa et de la communication du Greffier re le pont de la Gatineau.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Helmer :

Que la résolution suivante soit entrée dans les livres des minutes de ce conseil :

Attendu qu'il est actuellement à la connaissance de ce conseil, que le, ou vers le dix sept mars mil huit cent quatre vingt sept, la Compagnie dite « La Compagnie électrique de Hull » a protesté par le ministère de monsieur le notaire Desjardins, la compagnie Electrique d'Ottawa, de démolir et d'enlever immédiatement ses poteaux et son système d'éclairage à la lumière électrique des rues de la Cité de Hull et de la dite cité de Hull, et de cesser à l'avenir pendant une période de trente cinq ans, de fournir de la lumière électrique, à la dite cité de Hull, à aucun de ses habitants et à aucune des industries de la dite cité, où de faire aucune construction ou de planter aucun poteau dans les dites rues de la dite cité de Hull, ou dans la dite cité de Hull, dans le but de fournir de la lumière électrique à la dite corporation ou aux habitants de Hull, et aux industries existantes sous peine de dommages pour l'avenir et moyennant une somme de vingt mille piastres de dommages qu'elle réclame pour le passé.

Attendu que la dite compagnie électrique de Hull, pour faire tel protêt et réclamer tels dommages, se base sur de prétendus droits ou pouvoir exclusifs que ce conseil aurait jadis accordés à un nommé Théophile Viau, aux droits duquel elle se trouve aujourd'hui.

Attendu que ce conseil n'a jamais donné, ni accordé au dit Théophile Viau les droits et pouvoirs exclusifs qui sont mentionnés dans le protêt en question et qu'en conséquence, la dite compagnie électrique de Hull ne peut les posséder et ne les a jamais possédés.

Attendu que par résolution en date du quatre avril mil huit cent quatre vingt sept, ce conseil a permis à messieurs Ahearn & Soper, aujourd'hui représentés par la compagnie électrique d'Ottawa, de poser dans les limites de la dite cité de Hull, des poteaux pour l'établissement de leur système de lumière électrique, sujette à la dite permission aux instructions du comité des rues et améliorations quant aux emplacements ou les poteaux devaient être posés.

Attendu qu'en vertu de ce droit et de cette permission, la compagnie Electrique d'Ottawa ou ses auteurs ont immédiatement en mil huit cent quatre vingt sept, planté leurs poteaux dans les rues de la dite cité de Hull, et établi leur système d'éclairage à la lumière électrique et ont toujours depuis fourni telle lumière électrique et à la corporation de la dite cité de Hull et à une partie de la population à la satisfaction générale.

Attendu que les prétendus droits que réclame la compagnie électrique de Hull, auraient d'après elle, été accordés et donnés au dit Viau par et en vertu du « Règlement 61 » de cette corporation passé le sept mai mil huit cent quatre vingt quatorze, alors que la Compagnie Electrique d'Ottawa opérait dans Hull depuis au delà de sept ans.

Attendu que par le dit « Règlement No 61 » de ce conseil, cette corporation n'a donné au dit Viau un privilège exclusif, pendant trente cinq ans, d'établir en la dite cité de Hull, un système d'éclairage et de chauffage par l'électricité ou le gaz naturel, que tels qu'elle possédait alors les dits droits et qu'elle avait alors le droit de les concéder et cela, à la connaissance du dit Viau, et ainsi que le comporte le règlement sans préjudice aux droits acquis que possédait alors la dite compagnie électrique d'Ottawa.

Attendu que cette corporation ne pouvait pas par le dit règlement donner au dit Viau plus de droits qu'elle n'en possédait elle-même, et qu'elle n'a jamais en l'intention, non plus que le dit Viau d'attaquer ou de troubler la dite compagnie électrique d'Ottawa, dans son système d'opération en la dite cité de Hull.

Adopté.

3 Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Farley :

Que le contrat entre James Renaud et cette Corporation, soit changé, afin de lire, qu'un quart devra contenir 30 gallons.

Adopté.

4 Proposé par l'échevin Farley, secondé par l'échevin Richer :

GRANDE Ouverture des Modes

Nous Exposons durant cette Semaine

LUNDI 18 AVRIL ET LES JOURS SUIVANTS

LES

Patrons les plus nouveaux de Bonnets et Chapeaux et les dernières nouveautés en fait de Modes

IMPORTE SPECIALEMENT pour cette Occasion

Notre Modiste Mlle BRANCHAUD invite très respectueusement ses nombreuses pratiques de Hull et d'Ottawa à venir se choisir un chapeau nouveau au

GRAND SYNDICAT ST-JOSEPH M. LAVIGNE & CIE.

Nos. 70 et 72 Rue Inkerman, Hull, (En face du marché)

Que le nom de l'échevin Helmer, soit ajouté au comité spécial, concernant le carré de la rue Principale, suivant la résolution No 8 du 5 courant.

Adopté.

5 Proposé par l'échevin Farley, secondé par l'échevin Ste Marie :

Que le Président des Rues et Améliorations soit autorisé d'engager un gardien, pour le pont de la Gatineau, celui de l'année dernière s'il est possible.

Adopté.

6 Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Falardeau :

Que ce conseil se forme en comité général, afin d'entendre les médecins, sur le projet d'établir un hôpital pour la cité.

Adopté.

Les docteurs Aubry, Paquet et Archambault sont entendus sur cette question.

7 Proposé par l'échevin Poirier, secondé par l'échevin Ste Marie :

Que ce comité lève séance, rapporte progrès, et que ce conseil procède aux affaires.

Adopté.

8 Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Helmer :

Que la rue Principale soit nettoyée sous la surveillance de M. Normand, et que la boue en soit charroyée sur le nouveau parc.

Adopté.

9 Proposé par l'échevin Farley, secondé par l'échevin Falardeau :

Que le comité des Règlements, soit chargé de préparer un règlement, afin d'autoriser ce conseil, à entrer en arrangement pour l'établissement d'un Hôpital dans les limites de la Cité de Hull, et pour pourvoir au paiement d'une somme n'exédant pas \$600,00 par an, pendant nombre d'années n'exédant pas 15 ans.

POUR.—Les échevins Helmer, Farley, Dupuis et Falardeau.—4.

CONTRE.—Les échevins Caron, Richer, Ste Marie, Poirier, Raymond et Reinhardt.—6.

Motion perdue.

Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Ste Marie :

Que ce conseil ajourne au 15 courant.

Adopté.

NOTES DE HULL

—Les habitants du lac Meach font en ce moment circuler une requête demandant une école publique dans cette campagne.

—Un comité composé de MM. le maire Scott et les échevins Helmer, Fortin et Richer, pour aider M. Champagne, député à défendre les intérêts de la ville, dans la législation qu'a soumise à la chambre la compagnie Electrique de Hull.

—La solennité de Pâques à Hull a été comme d'habitude, célébrée avec beaucoup d'éclat. Le chœur de chant sous la direction de M. P. H. Durocher a exécuté la messe solennelle de Gounod. Le R. P. Dahaut officiait.

A l'offertoire, chant du *Hæc Dies* de Feltz. Les solistes étaient MM. J. A. Laferrière, Geo. Ardoin et E. Parent.

Le Rév. Père Lecompte, curé a prêché le sermon de circonstance. L'Eglise était revêtue de ses plus riches parures.

A l'office de l'après midi, vêpres en plein chant, salut solennel, *O Salutaris* Lambillotte, *Ave Maria*, Gounod, *Tantum Ergo*, Webbé.

—La commission scolaire doit s'assembler ce soir pour prendre connaissance des soumissions en rapport avec l'appareil de chauffage à la nouvelle école de Hull. Il n'y a encore rien eu de décidé au sujet des fondations et il est tout probable que la commission ne se décidera pas de remplacer le mortier par le ciment vu la grande différence du prix. La commission devrait il nous semble, imprimer un caractère d'édifice public à cette école qui est sans doute, ni cloches ni coupole. Le toit est plat et sans ornement aucun. Une balustrade en fer de deux pieds et mise le long de la façade donnerait un caractère d'école à cet édifice.

V. E. GODBOUT

Tailleur Fashionable

GRADUÉ DE LA

Herald of Fashion Co., New-York

Par sa persévérance dans le travail, ses aptitudes et son talent, M. V. E. Godbout après avoir suivi les cours de coupe de la Herald of Fashion Co. de New York, a réussi à obtenir son diplôme.

Si vous désirez un Habit, Habille ment ou Pantalon irréprochables de coupe ou l'ajustement venez le voir à son établissement.

107 RUE CLARENCE

Nous garantissons la coupe sans essai.

J. M. LAVOIE

IMPORTATEUR ET

MARCHAND en gros et en détail

DE

Pipes, Cigares et Tabacs

— DE TOUTES SORTES

Articles de fantaisies pour les fumeurs

Coin des rues Rideau et Sussex

OTTAWA, ONT.—

CHEMIN DE FER OTTAWA & GATINEAU

A partir du 5 Octobre 1896, les trains circuleront comme suit :

No 1 Ex—Dr Hull à 5.44 p.m.

Arr Gracefield à 8.40 p.m.

No 2 Ex—Dr Gracefield à 5.50 a.m.

Arr Hull à 8.55 a.m.

Billets en vente chez J. N. Fortin

rue Main et à la gare du Pacifique Canadien.

P. W. RESSEMAN

Surintendant Général

LE VENTILATEUR EOLIEN

(Breveté 26 Mai 1894)



(Breveté 26 Mai 1894)

L'appareil le plus efficace pour la ventilation parfaite des

Édifices Publics, Manufactures, Églises, Maisons d'Éducation, Bureaux, Cabinets d'aisances, Etc., Etc.

Il est mis en mouvement non seulement par le moindre vent, mais aussi par la différence de température de l'intérieur et de l'extérieur de la pièce. L'échelle placée à l'intérieur de ce ventilateur établit un courant d'air continu et aspire toutes les poussières, la fumée, les vapeurs, l'air vicié, etc. Le Ventilateur Eolien est hautement recommandé par les principaux architectes, et est en usage dans un nombre considérable d'usines et de maisons d'éducation.

FAITS EN PLUSIEURS GRANDEURS

LESSARD & HARRIS

PROPRIÉTAIRES MANUFACTURIERS

Entrepreneurs Plombiers — Couvresseurs

et poseurs d'appareils de chauffage

421 1/2 RUE CRAIG, Montréal

Queque endroits ou le ventilateur Eolien est en usage

SANQUE DU PEUPLE 4 de 24 p.
BOURS DE PROVIDENCE 13 de 24 p.
COLLEGE DE PHILOSCOPHE 3 de 22 p.
SEURS DE LA MISERICORDIE 1 de 12 p.
D. MONK 1 de 20 p.
ROND A PATINER Val ey, 3 assortis
C. C. VIAU 9 assortis
R. J. LAFAYETTE, Ottawa 1 de 4 p.
PRESBITERE DE ST. L. 1 de 6 p.
H. V. MEREDITH 1 de 12 p.
SEURS DE GONG. N. D. 10 assortis
ECOLE ST. JOSEPH 1 de 20 p.
H. LAPORTE 1 de 6 p.
UNIVERSITE LAVAL 7 assortis
SUCCESION CHERRIER 4 assortis
Salle d'exercice militai Mont 5 de 48 p.

